

**POUR LA DEFENSE DU DROIT AUX ETUDES ,
FRONT UNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
(en particulier de l'UNEF , du SNEsUp et du SNEs)
CONTRE LE GOUVERNEMENT CHIRAC-RAFFARIN-FERRY !**

La politique du gouvernement Chirac, c'est la politique de défense du capital. Nous n'acceptons pas le sort que ce gouvernement réserve à la jeunesse ! En rédigeant ce tract, nous avons décidé de nous constituer en cercle de jeunes révolutionnaires. Un bulletin « Révoltes » est également diffusé à Lyon et à Paris. Nous combattons pour que se construise une organisation révolutionnaire de la jeunesse en liaison avec le Comité pour la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire et de l'Internationale Ouvrière Révolutionnaire.

UN GOUVERNEMENT A L'OFFENSIVE, TOUS AZIMUTS.

Depuis dix mois, la jeunesse et la classe ouvrière dans son ensemble sont l'objet d'attaques incessantes de la part du gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy-Ferry. D'ores et déjà, les mesures vichystes que sont les lois sécuritaires Sarkozy et Perben, sont autant de points d'appuis dans le cadre du vaste et ambitieux projet politique que ce gouvernement doit mener à terme, conformément aux vœux du Medef. Ces lois organisent la traque aux immigrés et leur expulsion sans délais, elles font rentrer les flics dans les écoles, elles jettent les militants syndicaux en prison (comme à Cherbourg, où un responsable syndical de la CGT en a pris pour un mois !). Mais bien évidemment, il ne compte pas s'arrêter en si bon chemin... C'est maintenant aux retraites et à l'université qu'il faut s'attaquer, notamment via la loi constitutionnelle de décentralisation/régionalisation qui doit être adoptée par le congrès (Assemblée + Sénat) avant fin février 2003.

LES PROJETS EN COURS CONCERNANT LES ETUDIANTS ET LEURS ETUDES.

La loi de décentralisation et sa mise en place, à laquelle l'ensemble des directions syndicales ont sciemment participé dans le cadre des assises régionales pour les libertés locales et autres instances participatives, aura les conséquences suivantes :

1-**Suppression de 5600 postes de MI-SE et surtout extinction de leur statut** (28 ou 32 h/semaine sur 2 jours ½, recrutés parmi les étudiants exclusivement, sur critères sociaux, et par le rectorat c'est-à-dire l'instance régionale du ministère). Ils seront remplacés par des « assistants d'éducation ». Ce nouveau statut prévoit 1600 heures annualisées (c'est-à-dire 41 h en moyenne par semaine, suivant la demande), le recrutement par le chef d'établissement lui même, sur la base d'un simple entretien et non sur des critères sociaux, payé par la région, et en aucun cas réservé aux étudiants. Autant dire que le glas a sonné pour tous les étudiants, dont les parents ne peuvent assumer financièrement leur scolarité.

2-Quelques étudiants auraient pu compter sur les bourses, voilà ce qu'à prévu le gouvernement à leurs sujets. L'avenir des bourses et de leurs conditions d'attribution, c'est leur régionalisation. En d'autres termes, c'est **la fin de toute garantie d'équité entre les étudiants** devant leurs modes d'attributions. Les critères seront à définir au cas par cas, dans chaque région. Il faudra donc jouer des coudes pour espérer obtenir un petit quelque chose, et surtout avoir des relations dans les conseils généraux et/ou régionaux. Cette réforme, c'est l'instauration du « népotisme » absolu !

3-Enfin, pour ceux qui, envers et contre tout, pensaient quand même pouvoir passer un vrai diplôme, voilà ce qui les attend. Le gouvernement a décidé d'appliquer la loi ECTS, fac par fac, par le biais des conseils de gestion. Cette loi supprime les diplômes à Bac +2, et bac +4 (DUT, DEUG, BTS, Maîtrise) pour n'en faire que des certifications. De plus, elle initie le principe du diplôme à points qu'on validera encore un peu en passant des examens, mais aussi en faisant du bénévolat (au BDE, au secours catholique...), en siégeant aux conseils de gestion, ou encore par des stages en entreprise (si le rapport du patron est « satisfaisant »). Il prévoit, en outre, d'augmenter le pouvoir et les libertés de manoeuvre des universités. A ce titre la gestion des universités, selon le principe du budget global et leur financement sur la base de partenariat avec les entreprises locales, permettra aux universités d'être propriétaires des locaux et de déterminer elles-mêmes leurs priorités (nombres de postes, offres de formation, réparations de locaux, achat de matériel...). Si elles ne peuvent pas encore décider du salaire des enseignants, elles pourront, en revanche, décider l'ouverture mais surtout la fermeture de certains postes. On se doute que les filières peu fréquentées, « à faible rendement », (lettres classiques par exemple) risquent de succomber des suites de cette soumission des universités à la loi de l'offre et de la demande. D'autre part, il n'existera plus d'obligations

institutionnelles ministérielles en ce qui concerne les quotas d'heures de cours et de TD et les contenus de formations (les référents nationaux) dispensés aux étudiants. En gros une licence de psycho en Auvergne ne sera plus la même qu'à Paris, et n'aura par conséquent plus la même valeur (en terme de reconnaissance) dans la mesure où de véritables pôles d'excellence seront constitués, ainsi que leur pendant réciproque, des facs poubelles..

SOUS LES « REFORMES », UNE SEULE LOGIQUE, UNE SEULE METHODE....

Chacun aura perçu dans ce panel (non exhaustif !) de « réformes » une seule et même ambition : détruire méthodiquement tout ce qui serait susceptible de fournir aux étudiants les moyens de faire des études correctes (c'est-à-dire reconnues aux plan national, et non pas soumises aux besoins des patrons locaux) et convenablement (sans avoir à trimer 40 heures par semaine pour se les payer). Ce qui est en jeu ce sont l'ensemble des statuts de la fonction publique (à commencer par celui des MI-SE et ATOS) et la qualité reconnue de nos études.

Pour arriver à ses fins, **le gouvernement utilise une méthode qui a déjà fait ses preuves** : le « dialogue social ». Raffarin l'a dit, il a besoin des directions syndicales pour faire passer sa « refondation sociale » (« *les conditions d'une réforme permanente* »). Il a clairement besoin de la participation de toutes les organisations, pour s'assurer une légitimité qui lui évitera sans doute de s'exposer aux fers d'une mobilisation générale. A titre d'exemple le projet Ferry-Darcos « d'assistant d'éducation » doit être avalisé en Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'état le 6 février 2003. Autant dire que la première des conditions pour faire reculer le gouvernement sur cette question, c'est que les organisations syndicales quittent immédiatement ces instances...

Lutter contre la destruction du droit aux études, c'est inévitablement engager le combat contre le gouvernement Chirac-Raffarin-Ferry sur la base suivante :

1. **Défense du droit aux études**, c'est à dire **défense inconditionnelle du statut d'étudiant-surveillant** actuel. **Rejet du projet « d'assistant d'éducation »**.

2. Défense inconditionnelle du mode d'attribution des bourses au plan national.

3. **Défense inconditionnelle des diplômes nationaux**, c'est à dire : rejet de la régionalisation des universités et de leur mise en concurrence. Aucune participation à sa mise en place.

LA RESPONSABILITE DES DIRECTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES EST ENGAGEE.

Les directions syndicales, particulièrement l'UNEF et le SNESup, sont mandatées par les étudiants et les enseignants pour défendre le droit aux études et leur qualité, pas pour participer à leur destruction. Ainsi, c'est seulement à partir de la rupture du « dialogue social » qu'un combat efficace et centralisé rassemblant les étudiants et l'ensemble de la fonction publique pourra être mené contre le gouvernement en défense de nos acquis.

Ils doivent organiser le combat en **défense du statut d'étudiant-surveillant** en appelant à **manifeste à l'Assemblée nationale le jour du vote du projet de loi instaurant les « assistants d'éducation »** sur la base des mots d'ordres précités.

Or que font les dirigeants de l'UNEF ? Ils envoient une carte de vœux à Chirac, où ils se félicitent d'avoir appelé les jeunes à voter pour lui en mai 2002 (comme l'ensemble des directions syndicales et ouvrières !), c'est à dire, de lui avoir donné les moyens politiques de faire ce qu'il fait aujourd'hui, alors que la responsabilité de toutes les organisations ouvrières était alors de dire : « *Aucune voix pour les candidats bourgeois, ni pour Chirac, ni pour Le Pen* ». De plus, ils lui demandent de rétablir « *la priorité à l'éducation* » sans dire un mot sur la suppression du statut des pions et le projet d'assistant d'éducation, sans dire un seul mot sur la destruction des diplômes nationaux, sans dire un seul mot sur la décentralisation. Cette carte, c'est la soumission totale à Chirac !

La responsabilité des directions syndicales, c'est d'organiser **le front unique des syndicats et partis ouvriers contre le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy-Ferry** sur la base des revendications précitées. Par ailleurs ils doivent quitter toutes les instances participatives qui sont destinées à mettre en place la destruction de nos études. Il n'y a, en la matière, rien de négociable ! Cela veut dire qu'ils doivent quitter les conseils de gestion chargés de mettre en place la réforme ECTS, qu'ils doivent boycotter le conseil supérieur de la fonction publique chargé d'avaliser le statut d'assistant d'éducation, et d'une manière générale qu'ils doivent rompre toutes les négociations avec un gouvernement qui n'a d'autres objectifs que la destruction de tout ce qui pourrait entraver l'exploitation la plus féroce et précoce possible de la jeunesse par la bourgeoisie (en gros tous nos acquis).

28 janvier 2003